

Alliance pour une société sans tabac



Bruxelles - 27 octobre 2022 – Communiqué de presse

L'Alliance pour une Société sans Tabac se félicite des décisions de contrôle du tabac présentées par le Ministre de la santé ce mardi 24 octobre et approuvées en Conseil des ministres.

Issues de la Stratégie Interfédérale pour une génération sans tabac présentée en décembre dernier, le Ministre de la santé a présenté ce mardi les 10 mesures d'un plan approuvé en Conseil des ministres visant à une génération sans tabac. C'est un chapitre majeur de la lutte contre le tabagisme qui s'ouvre pour notre pays. Tous les ministres fédéraux, régionaux et communautaires s'étaient engagés fin 2022 à arriver à une première génération sans tabac au travers d'une Stratégie Interfédérale. Pour l'Alliance pour une Société sans Tabac, ce plan devait se traduire en mesures concrètes et efficaces. C'est maintenant un fait acté.

L'Alliance pour une Société sans Tabac

- salue positivement cette avancée significative dans la lutte contre le tabac et la nicotine à usage récréatif.
- exprime sa satisfaction pour ce plan cohérent s'appuyant sur presque tous les leviers d'action existant au niveau fédéral et souligne que l'ensemble de ces mesures se démarque positivement des politiques des législatures précédentes.
- note que cette série de mesures constitue un nouveau pas en avant vers une génération sans tabac et une meilleure protection des jeunes en particulier afin qu'ils soient moins en contact avec le tabac ou d'autres produits à fumer.
- regrette le flou concernant les aides concrètes au sevrage
- sollicite une contribution de l'industrie du tabac pour encourager le sevrage tabagique

Les satisfactions

Les mesures positives l'emportent très largement sur les quelques inquiétudes que l'Alliance souhaite cependant souligner.

L'augmentation du prix de 2 euros sur le paquet de tabac est un point de satisfaction, demande récurrente de l'Alliance depuis des années. L'augmentation des accises sur les produits du tabac est la mesure stratégique la plus efficace pour faire reculer le tabagisme.

L'Alliance se réjouit de l'interdiction d'étalage aux points de vente qui sera d'application dès le 1er janvier 2025. À partir de cette date, il sera illégal d'exposer des cigarettes, des e-cigarettes, ou tout

produit similaires de manière visible dans son magasin. Les produits devront être placés dans une pièce séparée ou rangés dans un tiroir ou une armoire.

L'interdiction de vente dans les supermarchés est aussi introduite plus tôt. Le tabac est enfin reconnu comme un produit différent, non banal, jusque-là présent à côté des produits alimentaire, d'entretiens ou confiseries. Les points de vente temporaires – tels que les festivals – ne seront plus autorisés à vendre des produits du tabac à partir de 2025.

Le renforcement des contrôles avec possibilité de fermeture des points de vente sera un plus dans l'application des mesures.

L'Alliance souligne avec satisfaction les mesures d'interdiction de fumer notamment là où vivent et passent des enfants et des jeunes. En 2022, il avait déjà été décidé de bannir la cigarette des parcs d'attractions, des parcs animaliers, des fermes pour enfants et des plaines de jeux, entre autres. La liste est élargie sur et à côté des terrains de sport. Une zone fumeurs peut toutefois être aménagée à ces endroits, à l'abri des regards. Ces mesures, prises pour protéger les jeunes, n'ont pas comme but de stigmatiser ou punir les fumeurs.

Enfin, l'Alliance appuie le gouvernement fédéral à mettre en place une interdiction de la cigarette électronique jetable à partir de 2025.

Au chapitre des réserves

L'Alliance soutient les mesures visant à empêcher les jeunes de se mettre à fumer et de devenir ainsi dépendants de la nicotine mais aussi à mieux aider les fumeurs à vaincre leur dépendance.

L'Alliance attire donc l'attention sur les limites que contient ce plan, notamment concernant le flou concernant les aides concrètes au sevrage.

L'Alliance souhaite un meilleur soutien aux fumeurs qui essaient d'arrêter de fumer et plus de garanties sont nécessaires en ce qui concerne le remboursement des traitements de remplacement nicotiques.

Un investissement plus large dans les aides au sevrage tabagique est encore à réaliser. L'Alliance demande des ressources financières supplémentaires pour réaliser ces nouvelles mesures anti-tabac, en plus des moyens qui doivent être prévus dans le cadre des politiques générales et des budgets publics existants. Les régions doivent disposer d'un budget suffisant pour le sevrage tabagique et l'Alliance conseille fortement aux ministres régionaux de chercher l'argent auprès de l'industrie du tabac. Une nouvelle cotisation de la part des industrielles et leur chaînes de distribution permettrait également de renforcer les actions de prévention dans les régions.